



Arrêté du Président n°2023-001

DELEGATION DE SIGNATURE A M. JEREMIE CRABBE POUR SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE PREVUE LE VENDREDI 10 FEVRIER 2023 A 11 HEURES

Le Président de la Communauté de Communes du Perche,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-présidents en date du 09 juillet 2020, suite aux élections du Conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-9, donnant au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, la possibilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau,

Vu la délibération n°11-04-2022/55 du Conseil Communautaire du 11 avril 2022 portant sur la cession de la parcelle cadastrée G n°538 située à Argenvilliers au profit de la Société JGEM,

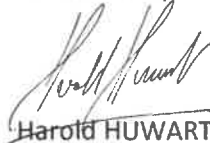
ARRETE

Article 1 : Monsieur Harold HUWART, Président de la Communauté de Communes du Perche, donne délégation de signature à Monsieur Jérémie CRABBE, 1^{er} Vice-Président, pour signer l'acte de cession de la parcelle cadastrée G n°538 à Argenvilliers par la Communauté de Communes du Perche au profit de la société JGEM, en l'étude de Maître HUET-COUPIN Hélène, le vendredi 10 février 2023, à 11 heures 00.

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera remis à l'intéressée et à Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes.

Fait à Nogent le Rotrou, le

Le Président,


Harold HUWART



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

